

**Radiation de la société « SERVICOM » et
de l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » restructuré
de la Cote de la Bourse**

La Bourse informe que son Conseil d'Administration, réuni le 25 avril 2024, a décidé la radiation de la société SERVICOM et de l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » restructuré et leur transfert au marché Hors-cote (sur panneau) selon les dispositions de l'article 76 du Règlement Général de la Bourse, avec date d'effet le **30 avril 2024**.